Administration et Rédaction:
1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert Sask. Téléphone 2964

Abonnement:
Un an, Canada......$2.00
Un an, Etranger......$2.50

LE PATRIOTE DE L'OUEST

Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" pénètre dans plus de 5,000 familles et atteint au delà de 20,000 lecteurs

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., Directeur

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

10ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., MERCREDI 2 JUIN 1920 — No. 13

Parlons Finances

Parlons donc un peu finances, puisqu'aussi bien il est pratiquement impossible de s'y soustraire et que la question du budget familial —sans parler du budget national qu'on discute en ce moment à Ottawa—est toujours d'une pressante actualité.

Il faut en prendre notre parti: nous ne sommes guère encore qu'aux débats de la période de guerre et la fin des hostilités, loin de diminuer notre fardeau, l'accroît dans des proportions que le public s'expliquera difficilement. Aujourd'hui, dix-huit mois après la signature de l'armistice, la dette du pays monte toujours. Il serait intéressant de savoir combien nous valent, en dehors du coût réel et indispensable de notre participation à la guerre, les extravagances et les gaspillages dont celle-ci a été le prétexte; mais cette opération de comptabilité rétrospective ne nous libérerait pas de la dure nécessité de l'heure qui est de payer.

L'impôt sur les revenus, joint aux nombreuses taxes de guerre déjà existantes s'est montré bien insuffisant à combler l'énorme déficit qui se creuse à chaque nouveau budget. Il est vrai que la façon dont il a été appliqué depuis deux ans ne constitue rien moins qu'une farce doublée d'une criante injustice. Les modestes employés sont à la merci du gouvernement, qui a trouvé le moyen d'obliger leurs patrons à déclarer les salaires à eux payés; mais les possesseurs de gros revenus, qui seuls alimenteraient substantiellement la caisse publique, se dérobent aisément au fisc. A Toronto, un nombre insignifiant de contribuables a accusé un revenu de $100.000 et la proportion est sans doute la même ailleurs. De sorte que si le mécanisme très compliqué et très inquisitorial inventé pour la circonstance réussit parfaitement à atteindre et à pressurer le gagne-petit dont les ressources sont limitées il manque fréquemment ou n'effleure qu'à peine le gros capitaliste, le nouveau riche et le profiteur de toute catégorie, c'est-à-dire les seuls qui logiquement devraient supporter les charges nouvelles.

Pour rattraper ce qui lui échappe de la sorte, le gouvernement vient de nous gratifier de nouvelles taxes qui frappent plus particulièrement les articles de luxe. Le principe est à coup sûr excellent, tout au moins en théorie; car il y a lieu de faire des réserves sérieuses pour ce qui touche à la mise en pratique. Notre ministre des finances a évidemment sa manière à lui de tracer les limites entre le luxe et la nécessité. Quand on le voit placer dans la première catégorie les complets de $15, les souliers de $9, les chapeaux de $5, les casquettes de $2 et les robes de $45, il est permis de se demander s'il vit bien en l'an de grâce 1920. Sans doute ces prix sont exorbitants, mais tous ceux qui se trouvent dans l'obligation de se vêtir convenablement savent qu'ils doivent les subir aujourd'hui, sans encourir le reproche de jeter l'argent par les fenêtres. Si le seul coût élevé d'une marchandise de première nécessité est une raison suffisante pour justifier pareille mesure, à ce compte pourquoi ne pas taxer aussi la farine à $7.50 les cent livres, les pommes de terre à $3 le minot et le papier à journal à huit sous la livre ?

Mais où cette taxe dite de luxe devient simplement odieuse, c'est quand elle frappe les médicaments de toute sorte. La santé est-elle donc un luxe dont on peut se passer?... L'apposition du timbre de guerre pour la vente des remèdes brevetés avait déjà soulevé de légitimes protestations, parce qu'en fait elle atteint surtout le pauvre et le travailleur, plus exposés à la maladie. Le lourd impôt de trente pour cent qui vient s'ajouter au prix déjà excessif des produits pharmaceutiques comble la mesure. Ces derniers ne seront plus accessibles à nombre de bourses modestes: seuls les riches pourront encore se payer ce... luxe. On doit en dire autant des boissons alcooliques, lourdement grevées par la nouvelle loi. Là encore ce sont les malades peu fortunés qui en pâtiront. M. Drayton est décidément sans pitié pour les petites gens et des déshérités de la fortune.

Ces mesures draconiennes n'aideront guère à faire baisser le coût de la vie. Au reste, ce n'est pas le but poursuivi par notre argentier national, qui escompte au contraire les achats des objets taxés pour remplir ses coffres vides.

Avec les réserves faites ci-dessus, la politique du ministre des finances peut rencontrer l'approbation générale. Il est juste que l'impôt exceptionnel frappe certains articles de luxe dont la grande majorité peut aisément se passer. Dans l'état normal des choses, il se trouverait ainsi tout entier à la charge des contribuables aisés. Malheureusement les conditions ouvrières qui ont prévalu chez nous depuis un certain nombre d'années ont précipité le nivellement des classes sociales. Du haut en bas de l'échelle, on retrouve aujourd'hui presque les mêmes ambitions et les mêmes besoins. L'unique remède au coût de la vie est pourtant, en fin de compte, dans la privation volontaire du superflu et dans l'application d'une stricte économie. Quand l'on constate le goût toujours croissant du luxe, les sommes formidables englouties dans le plaisir et la frivolité, on se demande de quelle leçon ont été jusqu'ici les durs temps que nous traversons. L'épreuve a déjà été longue, mais elle menace de se prolonger longtemps encore, grâce à l'insouciance et aux appétits immodérés d'un trop grand nombre.

DONATIEN FRÉMONT.

Nos morts resteront en terre étrangère

Le ministère de la milice, dans un communiqué, explique les raisons pour lesquelles il est impossible d'exhumer les corps des soldats morts sur les champs de bataille en Europe. Les gouvernements français et belges ont défendu que l'on exhumât les cadavres sur les champs de bataille. Le communiqué ajoute que cette tâche serait colossale; il y a plus de 400,000 tombes. N'exhumer que quelques-uns serait une injustice à la majorité. Ce serait de plus manquer de courtoisie à l'égard des gouvernements français, belge, italien et grec qui ont mis des cimetières à la disposition du gouvernement britannique pour ses soldats morts sur le champs de bataille.

L'oeuvre qui "accote" toutes les autres

La campagne de propagande et de souscriptions que poursuit, depuis quelque temps, avec un succès marqué et croissant, le grand journal catholique de Montréal, le *Devoir*, offre un intérêt de première importance.

Faire pénétrer dans le peuple l'idée que le journal catholique possède un droit, encore insuffisamment reconnu, à l'appui et au concours effectif du riche et du pauvre, du prêtre et du laïque, des associations et des groupes, en un mot de tous les honnêtes gens pour lesquels il livre bataille, subit tous les risques et use ses forces, c'est poser tout le problème de la presse catholique.

Le temps n'est pas encore éloigné où les catholiques ne se rendaient pas compte que toutes leurs œuvres pouvaient s'effondrer d'un seul coup si elles n'étaient fortifiées à leur base par le contrefort d'une opinion publique saine et juste, pénétrée de l'esprit chrétien. On commence à prendre conscience du fait social que c'est principalement la presse qui façonne l'opinion. L'ennemi, il faut le dire, a su, lui, apprécier ce facteur assez longtemps avant nous. Aujourd'hui encore il y a énormément à faire pour amener toutes les catégories d'esprits à saisir ce point fondamental.

Tâche laborieuse, cependant tâche bien nécessaire. Les papes ne nous ont-ils pas donné les premiers, l'avertissement: "*Ah! la presse*, s'écriait Pie X, *on ne comprend pas encore son importance. Ni les fidèles, ni le clergé ne s'en occupent comme il le faudrait. Les vieillards disent quelquefois que c'est une oeuvre nouvelle et que jadis on sauvait bien les âmes sans s'occuper des journaux. C'est bientôt dit: autrefois! autrefois! Mais on ne fait pas attention qu'autrefois le poison de la mauvaise presse n'était pas répandu partout et que, par conséquent, le contrepoison des bons journaux n'était pas nécessaire. Il ne s'agit pas d'autrefois; nous sommes à aujourd'hui!... En vain, vous bâtiriez des églises, vous prêcheriez des missions, fonderiez des écoles; toutes vos bonnes oeuvres, tous vous efforts seraient détruits, si vous ne saviez pas manier en même temps l'arme défensive et offensive de la presse catholique, loyale, sincère.*"

La Providence a ses desseins, et elle choisit ses instruments où elle veut. Elle a inspiré d'abord à quelques hommes la volonté de fonder des journaux catholiques et leur a donné le courage de les maintenir par le dévouement qui a connu des heures héroïques. La France a eu un Veuillot, l'Allemagne un Windthorst, le Canada un Tardivel. Chaque pays a compté un petit nombre de précurseurs, héros obscurs ou glorieux, qui se sont servi de leur plume comme d'une épée dans cette nouvelle croisade des temps modernes. Leur exemple a suscité d'autres dévouements, recruté d'autres soldats, et la presse catholique est aujourd'hui une force qui compte, qui commence à faire sentir son influence pour la réforme de l'opinion publique, pour sa transformation chrétienne.

Chez nous, la presse mauvaise, la presse neutre — celle de langue française du moins — a pris surtout l'aspect d'une presse politique, isolant de l'esprit public l'idée religieuse sans encore oser l'attaquer de front, déformant peu à peu toutefois la mentalité si profondément chrétienne de notre peuple.

C'est tout d'abord pour réagir contre la perversion politique que fut fondé le *Devoir*, par un homme qui a connu du monde politique toutes les luttes, suscité les admirations, soulevé les haines, et qui a toujours marché droit. La droiture de son esprit, la noblesse de son caractère, l'amour de sa race, la profondeur de sa foi devaient l'amener à pousser la lutte plus à fond, le conduire à faire de son journal un journal catholique avant tout. C'est ce qu'il est aujourd'hui, avec une valeur morale, une maîtrise intellectuelle qui s'imposent.

Et aujourd'hui le *Devoir* rend un autre service en faisant l'éducation du peuple par sa campagne de propagande de presse catholique. Les témoignages qui lui viennent de partout sont extrêmement intéressants. Ils montrent que dans toutes les classes sociales, dans tous les coins du pays, son travail de défense religieuse et nationale est apprécié et approuvé, et les actes appuient les paroles, les souscriptions arrivent abondantes et généreuses, les dévouements se multiplient.

Le groupe franco-canadien de l'Ouest a lui aussi le devoir de reconnaissance et de justice d'appuyer cette propagande. Nous sommes sûr qu'il s'en acquittera selon ses moyens, dans l'excellent esprit de solidarité qu'il a toujours montré pour l'avancement de la cause franco-catholique au Canada.

A.-F. AUCLAIR, O.M.I.

BILLET

Le blé qui lève

Ce blé qui lève, c'est tout l'espoir de la moisson.

Dieu qui fait luire le soleil pour les bons et pour les méchants renouvellera dans ce petit grain de blé le prodige de la multiplication des pains.

Ce serait demain la famine et la mort si, cessant d'obéir à la loi de vie, le grain de blé se refusait à mourir en terre pour produire l'épi qui, broyé à son tour, devient le froment, aliment de l'homme; le froment dont Dieu lui-même choisit quelques parcelles pour pétrir l'hostie et se donner à nos âmes.

Blé qui lève, humble grain de blé, tu nous apprends la fécondité du sacrifice; tu nous redis la parole du Maître : "Si le grain de blé ne meure en terre, il reste stérile".

De la terre où le semeur t'a enseveli tu sors glorieux, en tige verdoyante. Toutes les forces de la nature travaillent pour toi: et l'ardeur du soleil, et la fraîcheur des nuits, et l'eau du ciel et les sucs de la terre. Encore quelques semaines et tes fiers épis d'or se balanceront à la caresse de la brise. Que Dieu t'épargne le fléau de la grêle, de la sécheresse, de la gelée qui te ferait mourir!

Blé qui lève, humble grain de blé, tu es la jeunesse, tu es l'espérance.

NEMO.

Dans un mois

Il n'y a plus guère qu'un mois avant la convention de Gravelbourg, les 6, 7 et 8 juillet. C'est dire que nous entrons dans la période des préparatifs immédiats, qui sera forcément brève.

D'un peu partout nous recevons des nouvelles très encourageantes qui font bien augurer du succès des trois journées françaises de la Saskatchewan. On lira dans ce numéro même ce que dit la sympathique *Hirondelle de Ponteix* au sujet de la convention de l'A. C. F. C. Personne ne sera surpris d'apprendre que Ponteix se promet de se d'être largement représenté à Gravelbourg; mais s'imagine-t-on de quel intérêt seront nos séances d'étude et nos grandes séances du soir, avec la nombreuse assistance fournie par les principaux centres franco-canadiens du Sud: Ponteix, Willow Bunch, Saint-Victor, Lafleche, Montmartre, Meyronne, Dollard, Assiniboia, etc.?

Nous constatons avec plaisir que le Nord fait des efforts méritoires pour surmonter les difficultés réelles d'un voyage long et coûteux. En dehors des commissions scolaires, qui seront toutes représentées, il y aura, en définitive, bien peu de cercles locaux de l'A. C. F. C. qui n'enverront pas un délégué au moins.

SIMPLES NOTES

La première session du premier parlement agraire, qui vient de se terminer à Toronto, n'a pas manqué d'originalité. Il y a eu quatre votes seulement de pris, dont un seul sur une mesure de gouvernement, au cours des onze semaines pendant lesquelles ont siégé les députés, et le cabinet Drury l'a emporté chaque fois par une grosse majorité. L'opposition était évidemment plutôt sympathique à la nouvelle administration.

* * *

Les catholiques français viennent de jeter les bases d'une vaste organisation, le "Franc de la Presse", destinée à soutenir la presse catholique et indépendante. La cotisation est fixée à un franc par an au minimum. Les organisateurs espèrent amasser cette année même la somme de $100,000. Bel exemple à imiter au Canada où les besoins de la presse catholique ne sont pas moins pressants qu'en France.

* * *

Le pèlerinage annuel de l'Action française à la tombe de Dollard, à Carillon, le 24 mai, a remporté un joli succès. En dépit de la température peu clémente, un groupe de fidèles se sont rendus en automobiles à l'endroit même où, en 1660, eut lieu le combat homérique entre Dollard et ses compagnons contre les Iroquois. Et c'est à la source de l'inspiration, autour du monument de Dollard enveloppé d'une atmosphère de bataille et de ténacité, que tous prirent l'engagement de suivre le noble exemple que nous ont laissé ces fidèles sauveurs de la colonie, celui de continuer leur oeuvre.

* * *

M. L.C. Farly, directeur de l'Action populaire de Joliette, abandone la direction et la gérance de ce journal qu'il avait fondé il y a sept ans. Notre confrère laisse entendre que les conditions matérielles actuelles du journalisme indépendant étaient devenues incompatibles avec ses charges de famille. Il a du moins réussi à maintenir l'Action populaire au-dessus des partis politiques. Nos meilleurs voeux accompagnent dans sa retraite ce champion énergique de la cause française et catholique.

* * *

Deux Canadiens qui ont eu une entrevue récemment avec le maréchal Foch à San Remo rapportent que celui-ci a un vif désir de visiter notre pays et qu'il se propose de le faire en septembre prochain.

* * *

Plusieurs personnes apparemment bien renseignées prédisent que nous aurons bientôt une forte immigration. Le Farmer's Sun demande avec beaucoup d'à propos que ces immigrants soient un peu triés sur le volet. "C'est la qualité qu'il nous faut, dit-il, non la quantité".

* * *

Nous empruntons à la Croix, de Paris, l'entrefilet suivant, avec l'espoir qu'il donnera lieu aux réflexions qu'il mérite: "A Lourdes, l'organisation d'un bal en faveur de l'Oeuvre de la goutte de lait, a provoqué tout récemment la démission du Comité des dames patronesses de cette oeuvre, qui se sont montrées aussi soucieuses de leurs devoirs que de la sauvegarde bien entendue des intérêts de la cité des Apparitions et des Pèlerinages, ainsi que le remarque avec raison le Journal de la Grotte."

* * *

"A l'heure actuelle, l'Irlande a besoin du secours du ciel, si elle veut obtenir ce à quoi elle aspire si légitimement" a dit le Pape à une délégation de prêtres et de laïques irlandais qui a été reçue au Vatican.

Rappelons qu'il n'est pas adressé d'avis officiels aux cercles, toutes les communications qui paraissent dans le *Patriote* en tenant lieu.

Coopération, nationalisation et marché libre

Nos lecteurs ont apprécié l'intéressante polémique qui s'est élevée récemment dans nos colonnes entre M. G. Bouffard et M. Raymond Denis au sujet des Grain Growers. La question de la vente du blé, qu'ils discutent à fond tous les deux aujourd'hui, d'un point de vue différent, embrasse tout le problème de la vie économique de l'Ouest. C'est dire que l'on aura plaisir et profit à suivre leur discussion courtoise et documentée.

"Le système de la vente du blé attire aujourd'hui l'attention générale. Après avoir eu le marché ouvert, puis le monopole d'Etat avec prix fixe comme mesure exceptionnelle et transitoire, nous en sommes cette année à la vente par commission gouvernementale. Une quatrième solution est en progrès: la vente par une commission nommée par les producteurs eux-mêmes."

producteur et le consommateur. Le consommateur paye ce que le producteur reçoit, plus les dépenses inhérentes au transport, à l'administration et à la sauvegarde de ses produits.

Si le principe de vente par commission peut nous être profitable, pourquoi ne pas l'admettre plutôt que de revenir aux erreurs du passé?

Mais je tiens à dire que les fermiers ont le droit et le devoir de choisir les membres de cette commission. Le blé est le fruit de leur travail, c'est leur propriété personnelle et le droit de propriété est imprescriptible.

Et pour terminer, je dirai à M. Denis que le Comptoir Agricole est, come les autre compagnies de commerce du blé, un intermédiaire préjudiciable. Le marché libre, nos préférences vont cependant à lui parce qu'il est une institution de langue française.

G. BOUFFARD.

Le marché ouvert semble avoir été l'ère florissante des commissionnaires et des spéculateurs, le paradis enchanté des grands financiers, en même temps qu'il semait le plus souvent la détresse au foyer du petit trafiquant qui risquait d'un seul coup ses modestes économies dans les opérations dangereuses du marché à terme.

Il appert incontestablement que des gros bénéfices ont été réalisés par ceux qui, ayant à leur disposition des sommes considérables pour opérer la couverture, ont pu de la sorte accaparer le blé mis sur le marché et forcer la hausse. Mais le cultivateur pouvait-il profiter de cette hausse? A l'automne 1916, le prix du blé était environ de $1.75, prix qui se maintint pendant l'hiver pour progresser légèrement au printemps 1917. Puis, brusquement, en mai de la même année, alors qu'il ne restait plus un seul minot de blé dans les graineries et que tout cultivateur ayant son grain en dépôt avait été mis dans la nécessité de le vendre pour parer à ses obligations envers les banques, le prix montait à $3.25.

En 1919, le même fait se reproduisait en ce qui concerne le lin. De $3 au printemps, il sautait au-dessus de $5 en juin, soit une augmentation de plus de 100 p.c. Je pourrais citer bien d'autres exemples. Je me contente de livrer à la méditation de tout fermier les fluctuations de prix subies cette année pour le lin et l'avoine depuis la récolte jusqu'à présent.

Où s'engouffrent ces différences colossales?

Dans le marché libre, trois personnes interviennent directement: le producteur qui accepte obligatoirement le prix qu'on lui offre; l'intermédiaire qui recherche les bénéfices; le consommateur qui paye le prix qu'on lui demande.

Le producteur est, je crois, digne d'intérêt. Au labeur intensif pendant huit mois de l'année, il sue sang et eau pour faire honneur à ses obligations et élever sa famille. Il a, il me semble, un droit légitime à la pleine valeur de ses produits. Or, c'est justement ce droit que, aujourd'hui comme hier, l'intermédiaire lui conteste. Souliers vernis et collet blanc, dédaigneux du menu fret l'oiseau de proie se rend au Grain Exchange, flairant la bonne aubaine; il achète ou vend, mais comme résultat, toujours il encaisse.

Mais cette encaisse, d'où vient-elle? Elle vient du consommateur qui paye. Il faut manger! Alors si le produit monte, qu'arrive-t-il? Pour l'ouvrier, son salaire ne suffit plus à ses dépenses; il demande une augmentation. L'industriel, payant plus cher son personnel, augmente à son tour le prix de vente de ses fabrications. Les machines agricoles montent. L'acheteur paye à son tour et cet acheteur, deux fois dupe, fermiers, nous le connaissons tous.

Je ne parlerai pas du prix fixe, la période qu'il englobe était exceptionnelle. J'en arrive à la vente par commission.

La vente par commission a pour premier avantage de supprimer l'intermédiaire. Elle en présente un second qui est d'établir un prix unique pour le riche comme pour le pauvre. Elle établit le contact direct entre le

Il semble bien qu'il n'y a plus, entre M. Bouffard et moi, que l'épaisseur du Comptoir Agricole. Je ne puis pourtant pas laisser dire que le Comptoir Agricole, que je représente dans la Saskatchewan, constitue l'un de ces intermédiaires préjudiciables qui font monter le prix du blé quand le fermier n'en a plus à vendre.

Intermédiaire, le Comptoir Agricole l'est au même titre que la "Saskatchewan Cooperative Elevator Co., ou que les "United Grain Growers". Préjudiciable, il ne l'est pas plus, et peut-être moins, que ces compagnies, parce que n'achetant pas le blé et ne spéculant pas, il n'a aucune influence sur le marché des grains.

Son rôle consiste à vendre à commission le blé que les fermiers veulent bien lui confier et à sauvegarder de son mieux les intérêts de ses clients, en veillant sur la classification de leurs grains.

Sa commission est d'un sou par minot, et l'on voudra bien avouer avec moi, que ce n'est pas cela qui peut porter préjudice aux consommateurs ou aux producteurs.

D'ailleurs, le rôle de ces maisons à commissions se trouve-t-il supprimé par la nationalisation du marché des grains? Ma foi, non! il n'a jamais été question de cela, et leurs chiffres d'affaires aussi bien que leurs profits furent les mêmes sous le régime du prix fixe, sous celui de la commission, aussi bien que sous celui du marché ouvert. Ajouterai-je, pour rassurer mes amis, que le Comptoir Agricole n'a jamais payé plus de 5 p.c. de dividende à ses actionnaires —ce qui ne saurait le classer, je suppose, parmi les profiteurs?

Je demande pardon aux lecteurs de les retenir si longtemps sur une question qui peut leur sembler secondaire, mais qui est très importante pour moi. Je veux qu'il soit bien établi que si je combats la nationalisation du marché du blé, je ne le fais pas au nom du Comptoir Agricole, à qui cette nationalisation est fort indifférente, mais en mon nom propre, comme fermier qui croit avoir perdu de l'argent sur la vente de son grain depuis la fermeture du marché ouvert.

Il y a là une question de principe d'abord: parce que la nationalisation du marché du blé est contraire à la liberté du commerce, contraire à la liberté individuelle, contraire au droit de propriété. Question de principe, parce que cette omnipotence de plus en plus grande reconnue à l'Etat est un acheminement lent, mais direct, vers le socialisme d'Etat, dans lequel sombrera la liberté même du sujet. Question de principe enfin parce qu'il est peu loyal pour nous, qui nous réclamons du programme du Conseil d'Agriculture et des Fermiers Unis, de demander en notre faveur cette mesure de protection, alors que nous voulons pour les autres le libre échange à peu près absolu.

Question de fait ensuite, parce que l'Etat s'est toujours montré le plus déplorable des administrateurs dans toutes les entreprises commerciales dont il a eu la charge.

Question de fait, parce que toutes les fois que l'Etat a pris des décisions, fixé des prix, ou nommé des commissions, il l'a fait au moment où le prix

des grains montaient, et dans le but, semble-t-il, d'arrêter la hausse qui aurait été si profitable aux fermiers. Jamais nous ne l'avons vu prendre des mesures pour enrayer une baisse des prix.

L'un des champions de toutes les nationalisations, l'hon. M. Langley, collègue de l'hon. M. Dunning, et l'un des fondateurs des Grain Growers, disait il y a quelques jours à propos de la nationalisation des chemins de fer: "L'administration des chemins de fer par l'Etat est pire que ne le fut jamais celle du C.N.R. elle-même. Elle n'est plus qu'un instrument politique entre les mains du gouvernement. Il est triste pour un vieux partisan de la nationalisation comme moi, de voir l'usage que l'on fait de celle-ci".

Je n'ai jamais condamné la nationalisation en termes plus formels que ceux employés par M. Langley.

En Australie, les fermiers sont aussi gratifiés d'une commission des grains depuis le début de la guerre. Et l'on accuse celle-ci d'avoir ruiné le fermier par son incompétence, autant que par le montant exagéré des dépenses de bureau, dépenses qui, en certains cas, atteignaient l'énorme montant de 40 p.c. du prix de vente du blé. Comme résultat, la superficie des terrains semés en blé a diminué depuis quelques années dans des proportions alarmantes, et à l'heure actuelle l'Australie n'est plus un pays exportateur de blé. Ces déclarations ont été prises dans un rapport sur la situation de l'agriculture en Australie.

Notre propre commission des grains restera-t-elle longtemps à l'abri de ces reproches? Son personnel sera-t-il toujours recruté au mérite et n'arrivera-t-on pas aussi à vouloir y caser des amis politiques?

M. Bouffard semble bien avoir quelques inquiétudes à ce sujet, puisqu'il condamne lui-même le principe de la commission gouvernementale, réclamant pour les fermiers le droit de choisir eux-mêmes le personnel de cette commission, en vertu du "droit imprescriptible de propriété".

Je dois avouer que je ne vois pas bien le fonctionnement de cette commission des fermiers. Le personnel en sera-t-il nommé par les Grain Growers et autres organisations semblables? Si oui, que deviendra le droit de propriété imprescriptible des très nombreux fermiers ne faisant partie d'aucune de ces organisations?

Ce personnel sera-t-il, au contraire, élu par les votes individuels des fermiers? Nous aurions alors probablement plus de beaux parleurs que de vrais hommes d'affaires, et j'aimerais autant m'occuper moi-même de la vente de mon grain que d'en confier le soin à cette commission.

Cette commission, d'ailleurs, pour être efficace, devra avoir les mêmes pouvoirs que la commission gouvernementale actuelle; elle encourra les mêmes reproches. Nommée par les producteurs, elle fixera le prix que devra payer le consommateur, et celui-ci ne tardera pas à accuser les fermiers d'avoir, avec l'aide de l'Etat formé un "trust", le plus dangereux de tous, parce qu'il s'attaque à une chose de première nécessité: le pain!

Toute-puissante, par la grâce de l'Etat, sur le marché intérieur, cette commission peut-elle imposer un prix sur les marchés extérieurs, qui sont les plus importants, puisque c'est là que se vend la presque totalité de notre blé? Hélas! non.

Sur les marchés extérieurs, les prix sont influencés, non par les décisions de la commission des grains du Canada, mais surtout par la loi de l'offre et de la demande, par les stocks visibles, par l'apparence et la superficie des récoltes mondiales. Ce sont ces divers facteurs qui ont engagé, sinon obligé, notre commission des grains à augmenter de 85c. par minot le prix du blé sur le marché intérieur, depuis la récolte dernière.

Cette augmentation doit-elle être créditée au compte de notre commission? Non, évidemment, puisque une hausse plus forte encore s'est produite dans le même temps sur tous les autres grains: avoine, lin, seigle et que la vente de ces grains n'est pas contrôlée.

Notre commission n'a donc fait que suivre des prix établis par des circonstances qui échappent absolument à son contrôle. Du jour où elle voudra forcer le marché et monter nos prix, les acheteurs se détourneront de nous pour aller faire leurs achats sur d'autres marchés.

Incapable d'assurer sur les marchés du monde une hausse quelconque ou d'empêcher une baisse de prix, de quelle utilité est-elle?

J'entends la réponse: Elle sert à supprimer les spéculateurs. Cette mesure pourrait avoir une certaine valeur si elle était universelle; mais elle ne l'est pas. En supprimant les spéculateurs canadiens, nous ne supprimons rien du tout; puisque notre commission devra subir les prix existants dans les autres parties du monde.

Incapable de nous rendre de sérieux services, même si elle était bien administrée, de combien de méfaits ne peut-elle pas se rendre coupable si elle devient la chose d'un parti politique, ou si elle est composée de gens inexpérimentés.

Et puis, il y a toujours ce droit imprescriptible de propriété, en vertu duquel je puis dire: "Ce blé est à moi, c'est le fruit de mon travail, et je ne reconnais à aucun gouvernement, à aucune commission le droit de me dire: Nous vendrons ce blé à ton compte, et nous te dirons l'année prochaine combien nous l'avons vendu."

Est-ce à dire que rien ne doit être tenté pour protéger le fermier contre certaine baisse des prix, baisse sinon causée du moins toujours exploitée par les spéculateurs? Si; mais j'ai plus confiance dans une coopération librement consentie que dans une mesure de coercition, quel que soit le nom que l'on lui donne.

La province de Québec, si arriérée au dire de certains journaux anglais, a su organiser sur une base de coopération la vente de son fromage; elle en a retiré de sérieux profits. L'Ontario est en train de suivre cet exemple. Pourquoi donc ne pourrions-nous pas, par le même système, organiser la vente de nos grains?

Ceci demanderait la création d'une véritable Banque des Fermiers qui prêterait au producteur une somme suffisante pour faire ses affaires, avec comme garantie le grain logé dans les graineries. Cete mesure aurait pour effet d'éviter l'encombrement du marché à l'automne et permettrait au fermier d'attendre le moment voulu pour la vente de son grain.

Cette Banque des Fermiers peut paraître une chimère, mais je suis convaincu que nous en verrons la réalisation avant bien des années. Une institution de ce genre mériterait l'appui du gouvernement au même titre que la "Saskatchewan Cooperative Elevator".

Une fois ce point gagné, l'organisation coopérative de la vente serait relativement facile à assurer. Nous aurions, par cette coopérative, à peu près tous les profits que peut nous donner la commission des grains et nous en éviterions la plupart des inconvénients.

Ceci n'entrainerait pas la fermeture du marché ouvert, qui ne peut que rendre de grands services aux fermiers en assurant la compétition entre les acheteurs.

Je sais que cette coopération ne peut être obtenue dans un jour, ni dans une année; je sais aussi que nous vivons dans des conditions anormales qui peuvent peut-être exiger des mesures exceptionnelles. La concentration de la puissance d'achat entre quelques mains, le taux du change et la situation financière des acheteurs européens sont quelques-unes des conditions qui sont invoquées par les champions de la nationalisation du marché des grains; mais ces raisons, n'étant que passagères, ne peuvent guère être invoquées en faveur d'un système de marché permanent.

Pour ma part, j'aurais plus confiance dans la réouverture du marché ouvert, c'est-à-dire de la libre concurrence avec l'établissement d'un prix minimum suffisant pour couvrir les frais d'exploitation, et d'un prix maximum pas suffisamment haut pour être un fardeau trop lourd pour le consommateur.

Je tiens à ajouter que je ne vise pas à l'infaillibilité, et que je reconnais absolument à M. Bouffard comme à quiconque le droit entier de différer d'opinion avec moi sur un point qui demeure fort controversé.

Raymond DENIS.

De la Sibérie à la Saskatchewan

Le Dr A. M. Savoie de retour de Sibérie

Le Dr A.M. Savoie, parti du Canada avec l'Etat-Major canadien des troupes expéditionnaires de Sibérie, est de retour au pays après une absence de deux ans.

Le Dr Savoie était de l'hôpital stationnaire en Sibérie qui servit comme hôpital de base. Trois mois après son arrivée, le Dr Savoie fut choisi avec un de ses confrères pour aller ouvrir à l'Ile Russe, à 5 miles de Vladivostock, un hôpital destiné à recevoir les malades de l'Ecole des Officiers de la nouvelle armée russe. Le général Sakaroff, plus tard généralissime des troupes de Koltchak, était alors commandant de l'Ecole qui comptait au-delà de 1,200 officiers.

En avril 1919, les troupes canadiennes furent rappelées au pays. Le colonel Plejkoff, alors commandant, présenta au Dr Savoie, dans un banquet où professeurs et élèves étaient réunis, un drapeau russe, pendant que la fanfare régimentaire russe jouait notre hymne national "O Canada" harmonisé par un officier de la marine russe.

Voyant le champ extraordinaire d'expériences qu'il avait en Russie, le Dr Savoie décida de rester encore quelque temps là-bas, donna sa démission à l'armée canadienne et fut accepté immédiatement dans la Croix Rouge Américaine. Quelques jours après, il recevait des instructions pour aller ouvrir un hôpital américain de 300 lits à Irkutsk; puis un hôpital de 2,000 lits à Tomsk, et finalement était nommé aviseur médical de la Croix Rouge Américaine dans l'établissement d'immenses centres de quarantaine et de désinfection que les autorités américaines et russes avaient décidé d'établir à l'ouest de Omsk. Un seul centre, celui de Petropavlosk, devait être en mesure de désinfecter 15,000 soldats par semaine et d'isoler tout ce qui devait être isolé. Le typhus exanthématique, la variole et le choléra faisaient alors des ravages affreux.

A son arrivée à Omsk, le Dr Savoie apprend que Petropavlosk est déjà pris pas les Bolsheviki; des ordres l'attendaient là, lui faisant savoir que l'avance des Bolcheviki forçait les autorités américaines à remettre à plus tard leurs projet de l'Ouest; le train des ingénieurs, les manœuvres et le matériel furent dirigés vers l'arrière; le Dr Savoie fut nommé médecin en charge du service médical à l'hôpital américain de Omsk qui comptait alors 925 patients.

Deux mois après, l'évacuation était ordonnée; il partait avec 450 malades pour Verchne Udinsk, quelque 3,000 milles à l'est de Omsk. Revenu à Irkutsk, il ouvre un hôpital de 350 lits à 6 milles de la ville dans un endroit appelé Military City.

Puis il reçoit l'ordre d'évacuer à la base de Vladivostock; les Bolcheviki avançaient. Ce n'est qu'après bien des misères de toutes sortes, après avoir été prisonnier des Bolcheviki par deux fois, que le Dr Savoie prenait passage à bord du transport américain "Great Northern", et débarquait sain et sauf à San Francisco, à la fin de mars 1920.

Le colonel Teusles, en charge de la Croix Rouge Américaine en Sibérie, a remis officiellement au Dr Savoie une lettre d'appréciation et le bouton du "Foreign Service", donné d'ordinaire aux sujets américains seulement.

Le Dr Savoie était récemment l'hôte du curé de Wilcox, M. l'abbé A. Benoit; il a ouvert son bureau à Régina, le premier juin et s'occupera spécialement des maladies du cœur et des poumons.

L'Europe a les yeux sur la province de Québec

Québec—Sir Lomer Gouin, retour d'un voyage de deux mois en Europe, se déclare enchanté de la façon dont il a été reçu partout, en Angleterre, en France et en Belgique. Il dit que les hommes d'affaires et les capitalistes de là-bas ont les yeux sur le Canada dont ils connaissent les immenses ressources naturelles. On s'intéresse surtout aux richesses forestières de la province de Québec, à cause de la grande disette de bois et de papier qui existe dans ces pays.

Le Vatican n'a rien demandé

Rome. —Le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat du Vatican, a démenti catégoriquement la nouvelle disant que le Saint-Siège avait demandé à faire partie de la Ligue des Nations et qu'on le lui avait refusé. Le cardinal Gasparri a déclaré que le Saint-Siège n'avait fait aucune demande dans ce sens.

Aux Voyageurs

Dans l'est du Canada par les lacs et par la voie ferrée

Pour votre voyage d'afaires ou de plaisir dans l'Est du Canada, cet été, vous pouvez employer, avec avantage et délices la route par les lacs, et la voie ferrée du Grand Tronc. Vous combinerez ainsi un voyage agréable sur les grandes "mers d'eau douce" avec ce qu'il y a de mieux en fait de service de chemin de fer. En s'embarquant sur l'un des vaisseaux de la Northern Navigation Co., à Fort William ou Port Arthur, le voyageur trouve chaque heure remplie d'un intérêt toujours changeant. Il y a le charme de la vie quotidienne à bord et l'expérience intéressante du passage des écluses au Sault-Ste-Marie. A Sarnia, Ont., les navires correspondent directement avec les trains spéciaux de bateaux du Grand Tronc. On peut ainsi se rendre avec confort et rapidité à tous les points de l'Est du Canada et des Etats-Unis. Les navires de la Northern Navigation Co. offrent le maximum de confort, de service et de sécurité. Le premier de cette puissante flotte, le "Noronic", a de la place pour 558 personnes et a six ponts, tous en acier. Les autres bateaux de la flotte sont le "Hamonic", qui peut recevoir 332 passagers, et le "Huronic", 180 passagers. Tout agent du Grand Tronc Pacifique sera heureux de vous fournir un livret explicatif et tous les détail concernant les prix, etc.

EN FAMILLE

Aux Enfants

Mes chers petits amis, je ne sais pas si vous êtes comme moi. Quand je lis dans les journaux ou que j'entends dire qu'un Canadien ou une Canadienne a fait un acte répréhensible, le rouge de l'indignation et de la honte me monte au visage, ma fierté se révolte comme s'il s'agissait d'une injure personnelle. On a beau me dire: "Mais cela ne vous regarde pas de si près", je sens très bien, au contraire, que cela me touche. Etre de la même nationalité, de la même religion, n'est-ce pas être un peu de la même famille? Le déshonneur ou la méchanceté de quelqu'un des nôtres ne fait-il pas dire invariablement et malicieusement de nous tous: "Ces Canadiens français! catholiques! voyez quelle sorte de gens ils sont."

Je voudrais, chers petits amis, que vous compreniez bien votre responsabilité sous ce rapport: que vous ayiez si profondément ancré dans le cœur le respect et la fierté de ce que vous êtes, que jamais, jamais vous ne vous exposiez, par quelque vilaine action, à faire traîner dans la boue le nom de votre famille, votre titre de Franco-Canadiens, votre dignité de catholiques. Ayez, au contraire, comme ce petit écolier dont vous lisiez récemment l'histoire dans le "Coin des Enfants", l'ambition de devenir de "belles statues", c'est-à-dire des hommes et des femmes de noble caractère et distingués par leurs talents et leurs vertus.

Je suis bien sûre que mes jeunes concurrents le deviendront tous, s'ils ne craignent ni le travail, ni l'effort. Avec quel plaisir j'ai corrigé les concours de ce mois-ci, si nombreux, si bien faits! J'ai eu malheureusement le chagrin de donner à plusieurs des notes inférieures à cause de fautes d'inattention et, surtout, de réponses et de mots omis, principalement dans les exercices de la 1ère Division.

De nouveaux petits amis m'arrivent, d'anciens correspondants me reviennent. Tous sont accueillis avec la même joie. Plusieurs concurrents n'ont pas craint de changer de division en reprenant une nouvelle série de concours. C'est très bien cela!

Mes jeunes lecteurs ne sont pas sans remarquer la diminution de l'espace accordé au "Coin des Enfants" alors que nous espérions plutôt un agrandissement. Cela est dû à la crise du papier, et durera quelques semaines. Durant ce temps, le "Coin des Enfants" paraîtra alternativement toutes les deux semaines avec la page "En Famille" de façon que chacun ait, à la fois, plus de matière intéressante à lire.

Allons, tous de nouveau à l'ouvrage, petits amis! Je vous attends le mois prochain pour me réjouir encore de votre bonne volonté et de vos progrès.

ANNETTE SAINT-AMANT.

Résultats des concours

1ère DIVISION

10 *Points*

Arthur Paquette (10 ans) *St-Walburg*, *PRIX*: Marie-Laura ...ud (11 ans) *Harris*, Floriane ...ch (11 ans) *Ecole Guybourg, Montréal*, *mentions*: Célina Roy (.. ans), Marie-Ange Roy (10 ..) *Dollard*: Liliane Boisvert (11 ..) *Ecole Guybourg, Montréal*, Léopold Bertrand (12 ans), Frank Bertrand (11 ans), Lucie Martin (.. ans), Jules Martin (12 ans) Jacques Paquette (12 ans) Pierre Langlois (11 ans) *St-Walburg*, ...na Bouffard (10 ans) *Dollard*, ...nette Chagnon (11 ans) *Fer-..d*.

9 Points

Cécile Noëls, (12 ans), Gabriel Tourigny (11 ans) Ecole de ...thgate, *Wolseley*: Gérard Pi... (11 ans), Berthe Turcotte (10 ..), Eugène Martel (11 ans), Ecole Guybourg, *Montréal*: Marie-Anne Rivard (9 ans) *Vonda*, Marie-Anne Grimard (10 ans) ...well, Cécilia Moquin (12 ans) ...élie Gauthier (14 ans), Anna ...assé (15 ans), *Gravelbourg*, Joseph Rodolphe Briand (11 ans) ...ris, Edmour Gendron (14 ans) ...ore Fournier (12 ans), Do...da Desrosiers (12 ans) *Pré Ste-...ie*, Sara Belisle (10 ans) *St. Victor*.

8 Points

Bernardette Wilcott (8 ans) ...tal: Laurent Noels (14 ans) ...mand Tourigny (12 ans), Rose ...rigny (10 ans) Ecole de South ...e, *Wolseley*.

2ème DIVISION

10 Points

...anne Martel, Ecole Guybourg, *Montréal*, *PRIX*: Bertha Grimard (.. ans) *Howell*, Rosario Bélisle (.. ans) *Ottawa*, *mentions*; Eva ...mel (13 ans) *Charlotte*, Donal... Brisebois (14 ans) *Zenon Park*. Marie-Jeannette Briand (12 ans), ...rad Briand (13 ans), *Harris*, ...is-Reine Morin (13 ans), Bernadette Morin (12 ans) Laflèche, ...re Baril (12 ans) *Howell*, *Mauri-...* Messier (11 ans), Isabelle Gladu (.. ans) Rhoda Wright (11 ans) ...eur Ange Lamoureux (12 ans) Ecole Guybourg, *Montréal*, Gabri... La Haye (12 ans) *White Star*.

9 *Points*

Marie Ange Bélanger (11 ans), ...rien Lamoureux (13 ans), Ro...nd Filion (12 ans) Ecole Guybourg, *Montréal*, Agnès Bourassa (13 ans) *Radville*, Augustina Wilcott (10 ans) *Cantal*, Délia Daigneault (11 ans) *Vonda*, Germaine Gilliard (13 ans) *Howell*, Arsène St-Pierre (8 ans) *Tessier*, Berthe Chicoine (11 ans) *Storthoaks*.

3ème DIVISION

10 Points

Lucile Morin (14 ans) *Laflèche*, *PRIX*: Georgette Janssens (11 ans) *Prince-Albert*, Gérard Tardif, (12 ans) *St-Césaire, Qué*, *mentions*; Marie-Anna Duret (.. ans) *Ormeaux*, Claire Morin (15 ans) *Laflèche*, Jean de Matha Doré (14 ans) *Charlotte*, Antoinette Langlois (15 ans), Paul Langlois (13 ans) *St-Walburg*, Gabrielle Dumesnil (15 ans) *Lac Pelletier*, Marguerite-Marie Tardif (10 ans) *Saint-Césaire, Qué.*, Adrienne April (13 ans) *Zenon Park*, Colibri, (7 ans) *Fenn, Alta.*

9 Points

Albertine Gervais (12 ans) *Sedley*, Béatrice Bélisle (14 ans) Léontine Bélisle (11 ans) *St. Victor*, Lucienne Poirier (13 ans) *Willow Bunch*.

CORRECTION DES CONCOURS

1re DIVISION

I

1. —*Qu'est-ce qu'un nom commun?*

Le nom commun est celui qui convient à tous les êtres de la même espèce.

2. —*Qu'est-ce qu'un nom propre?*

Le nom propre est celui qui sert à nommer en particulier un être ou une réunion d'êtres.

3. —*Comment s'appelle la première lettre d'un nom propre?*

La première lettre d'un nom propre s'appelle majuscule.

4. —*Noms communs.* —Charrue, cheminée, œuf, charette, chien, officier, hospice, pommier, doigt, aiguille, boulanger, bœuf, rosier, cadenas, balai, almanach, perdrix, maçon, œil, éléphant, chaumière.

Noms propres. —Auguste, Frontenac, Mont-Royal, Manitoba, Sorel, Jean, Paul, Jeanne, France, Caïn, David, Rimouski, Cartier, Laval, Saint-Laurent.

II

Le chien aboie. —Le cheval hennit. —Le chat miaule. —La vache beugle. —Le poussin piaule. —Le mouton bêle. —Le lion rugit. —Le pigeon roucoule. —Le cochon grogne. —L'âne brait. —La poule glousse.

III

Noms dérivés. —Rat, ratière.— Vigne, vigneron. — Feuille, feuillage.— Voyage, voyageur. — Patrie, patriotisme. — Labour, laboureur. — Mouche, moucheron. — Maison, maisonnette. —Cendre, cendrier. — Personne, personnage. — Sucre, sucrerie. — Noix, noyer. — Pomme, pommier, pommette. —Rose, rosier. — Langue, languette, langage.

2ème DIVISION

II

Le Manitoba est une province du Canada située entre l'Ontario et la Saskatchewan.

La France est un pays situé au sud-ouest de l'Europe. Avant que le Canada soit pris par les Anglais, elle était notre patrie.

Le Mont-Royal est le nom donné par Jacques Cartier à la montagne située sur l'île de Montréal.

Rimouski est un comté situé au sud du Saint-Laurent dans la province de Québec. Il y a aussi une ville du même nom.

Le Saint-Laurent est un fleuve de la province de Québec. Il prend sa source dans les grands lacs et se jette dans le golfe Saint-Laurent.

Sorel est une ville située dans le comté de Richelieu, au sud du Saint-Laurent.

Frontenac fut le plus illustre gouverneur français. Il gouverna le Canada à deux reprises, de 1672 à 1682 et de 1689 à 1698.

Caïn était le fils d'Adam et d'Eve. Par jalousie, il tua son frère.

David fut le roi d'Isrël qui succéda à Saül. Il a gouverné les Israélites pendant quarante ans. Il est l'auteur des Psaumes.

Jacques Cartier: le découvreur du Canada, en 1534.

Mgr de Laval est le premier évêque du Canada. Il arriva en l'année 1659.

III

Copier l'exercice suivant et mettre au féminin les adjectifs en italiques.

L'ELEVE PARESSEUSE

Louise, *jeune* élève *étourdie*, *volage* et *paresseuse*, ayant sauté et joué tout l'été, se trouva fort *dépourvue* lorsqu'arriva l'heure *importune* de l'examen. Dans sa *tête légère*, pas le moindre morceau de calcul ou d'histoire. Elle alla crier misère chez Julie, sa *fière et laborieuse* voisine, la priant avec une *ennuyeuse* insistance de lui venir en aide au moment de la *cruelle* épreuve.

Souffle-moi quelques mots, dit-elle je te rendrai faveur *pareille* à la séance *prochaine*. Julie est loin d'être *prêteuse*! c'est la moindre de ses nombreuses imperfections; elle serait plutôt *malicieuse*. Mais, chut! Ma *belle* amie, que faisiez-vous en classe? —*Rieuse*, *causeuse* et *bavarde*, je riais, causais et bavardais, ne vous déplaise! —Ah! vous causiez, jeune étourdie! Eh bien! passez maintenant.

(Devoir de *Jeanne Martel*)

3ème DIVISION

L'exercice précédent au pluriel:

LES ELEVES PARESSEUSES

Louise et Jeanne, jeunes élèves étourdies, volages et paresseuses, ayant sauté et joué tout l'été, se trouvèrent fort dépourvues lorsqu'arriva l'heure importune de l'examen. Dans leur tête légère, pas le moindre morceau de calcul ou d'histoire. Elles allèrent crier misère chez Julie, leur fière et laborieuse voisine, la priant avec une ennuyeuse insistance de leur venir en aide au moment de la cruelle épreuve.

Soufflez-nous quelques mots, dirent-elles, nous te rendrons faveur pareille à la séance prochaine. Julie est loin d'être prêteuse! c'est la moindre de ses nombreuses imperfections: elle serait plutôt malicieuse. Mais, chut! —Mes belles amies que faisiez-vous en classe? —Rieuses, causeuses et bavardes, nous riions, causions et bavardions, ne vous déplaise. —Ah! vous causiez jeunes étourdies! Eh bien! passez maintenant.

II

1.—*De quelle fable ce récit est-il une imitation?*

Ce récit est une imitation de la fable "*La cigale et la fourmi*", de La Fontaine.

2.—*Que nous enseigne cette fable?*

Cette fable nous enseigne que nous devons étudier pendant que nous sommes jeunes et que nous ne devons nous fier qu'à notre propre travail

3.—*Qu'est-ce qu'une fable?*

Une fable est un petit récit imaginaire, ordinairement en vers, qui cache une moralité.

4.—*Comment appelle-t-on celui qui écrit des fables?*

Celui qui écrit des fables s'appelle "fabuliste".

5.—*Qui était La Fontaine? A quelle époque vécut-il?*

La Fontaine était un célèbre fabuliste français. Il vécut au 17ème siècle.

III

Rédaction

LE PLUS BEAU PAYS DU MONDE

Le Canada est le plus beau pays du *monde*. Quoique je n'aie jamais visité d'autres pays, je le sais. On y voit des beaux cours d'eau. C'est *un pays riche* par ses mines et ses produits. *Mais le Canada* n'est pas riche que par ses produits; il l'est surtout par ses souvenirs. *Qu'il est beau* de lire le dévouement des *premiers* colons, puis des *premiers missionnaires* qui souffrirent le *martyre* pour enseigner la religion aux sauvages! Et la vie des premières éducatrices comme Marguerite Bourgeoys qui allait à pieds, quoiqu'âgée de soixante ans, de Montréal à Québec par les mauvais chemins du printemps, et celle de Dollard qui mourut pour sa patrie, et que d'autres récits! Mais je ne les sais pas assez pour les raconter.

(Devoir de *Gérard Tardif*).

A mon avis, c'est la Belgique le plus beau pays du monde. Elle est petite mais elle a ses qualités. Je l'aime parce que c'est ma patrie, c'est elle qui m'a vu naître. Elle a de jolies contrées, elle possède de grandes villes, de gentilles petites campagnes et de beaux villages.

Elle a supporté courageusement toutes les guerres qu'on lui a faites, et quand les Boches brisèrent son traité, elle a été brave et n'a pas laissé attaquer ses frères. Elle a bien mérité les paroles de César: "De tous les peuples de la Gaule, les Belges sont les plus braves."

Oh! Belgique reste toujours fière et que ta devise "L'union fait la force" aide à ta prospérité et à ta gloire.

(Devoir de *Georgette Janssens*).

CONCOURS DE JUIN

Nous publierons la semaine prochaine le sujet de concours pour le mois de juin.

LA DIRECTRICE



PONTEIX, SASK., MERCREDI 2 JUIN 1920 No. 21

ADRIEN LIBOIRON, Administrateur 3ème Année.

FETES du DIMANCHE 6 JUIN

Saint Claude.—Evêque de Besançon au VIIe siècle. Elevé à l'épiscopat, il se démit en 692 de son évêché pour s'enfermer au monastère de Condat.

Sainte Candide.—Femme d'un geôlier, convertie ainsi que son mari et sa fille par les exhortations et l'exemple des prisonniers chrétiens placés sous leur surveillance, et martyre avec eux en 302. Ils furent lapidés ensemble et leurs corps furent jetés à la voierie sans que les honneurs funèbres leur fussent rendus.

Sépulture. —Léon Croteau, âgé de 68 ans, a été inhumé dans le lot 98 de notre cimetière paroissial, acheté par sa veuve. Ses fils et ses gendres ont tenu à lui rendre le dernier et pieux devoir de porteurs. Parents et amis lui ont offert une bonne couronne de grand'messes. MM. W Giroux et B.Guièze étaient au lutrin et Mme Bleau à l'orgue.

—Thomas Binette, enfant de 8 ans, mort d'une méningite malgré les remèdes et les soins, a été enterré, le 27, auprès de son oncle, dans le lot de famille 23. Au service de 1ère classe assistaient les parents, les amis, tous les condisciples du jeune défunt ainsi que les bonnes Sœurs du Couvent et de l'hôpital.

CONVENTION DE L'A.C.F.C.

Tous nos lecteurs qui lisent le *Patriote* avec autant d'attention que notre courrier de *l'Hirondelle*, n'auront pas manqué d'observer que les 6, 7 et 8 juillet, la Convention de l'A.C.F.C. se tiendra à Gravelbourg. La dernière du Sud avait eu lieu dans la plus vieille paroisse de la région, à Willow Bunch. Ponteix y fut largement représenté. Pour la prochaine, on a choisi la plus ancienne après Willow Bunch et la plus forte. C'était juste. Nous pouvons nous y rendre facilement, puisque nous avons tous des autos; nous y avons presque tous des parents ou des amis, et nous tenons à l'affermissement de l'Association comme au développement de tous les centres canadiens français. Il n'est donc pas douteux que les Ponteixois y seront nombreux, à moins de temps bien mauvais et d'empêchements sérieux. On en reparlera.

Tennis. —Les amateurs de la ville viennent de faire préparer avec tout le confort désirable un magnifique emplacement de jeu de paume sur les lots de M. Marcotte, rue Lannes, où ils ont commencé à prendre leurs ébats. Distraction pleine de lumière et de salubrité. Nous lui souhaitons bon succès.

R. P. Morice. —Etant indisposé, le Rev. Père nous est arrivé à l'improviste afin de se reposer ici quelques jours, priant M. l'abbé Duchaîne d'aller faire à sa place le travail dont il était chargé à Laflèche, en l'absence de M. l'abbé Dubois. L'ouvrage ne manquait pas à Ponteix, si bien que M. le curé s'est trouvé un instant fort embarrassé pour un enterrement. Néanmoins pouvait-on hésiter à rendre service à un homme aussi méritant que le P. Morice? Nous aimons à croire que de retour à Laflèche, il se sera remis très vite et que nous le reverrons bientôt en parfaite santé comme autrefois.

—Le Dr et Mme Lupien sont allés faire un voyage de quelques semaines à Québec. C'est le Dr Jutras, de Kincaid,qui est venu prendre soin de ses malades durant son absence. M. A Tourigny s'occupe de la pharmacie.

Mlle Rachel Cousin a profité du voyage de Mme Lupien pour se rendre à Ottawa en sa compagnie.

Missions. —M. le Curé et M. le Vicaire sont allés passer 2 jours dans le sud pour y visiter les catholiques de Gergovie et tâcher de choisir un nouveau centre de mission qui leur adjoindrait les Franco-Canadiens du Tp. 5. La conclusion du voyage a été qu'on essaiera la maison de M. Eugène Delisle, Sect. 33, Tp. 3. R. 11. On pourrait peut-être réunir là un groupe assez fort pour y entretenir une mission régulière, en attendant les modifications qu'apporteront forcément les chemins de fer. Si l'essai ne donnait point satisfaction il faudrait examiner de nouvelles combinaisons dont on parlerait sur place, à la prochaine assemblée où nos gens sont invités à se rendre tous, le 9 juin prochain, sauf le cas de chemins impraticables. S'il ne surgit pas d'empêchements insurmontables, MM. les abbés Royer et Duchaine se trouveront eux-mêmes au rendez-vous.

—Les semences qui sont presque finies, se sont faites dans de bonnes conditions, mais un peu de pluie serait nécessaire, car la sécheresse se fait déjà sentir. C'est le temps de redoubler nos supplications afin que le ciel nous accorde une bonne récolte. Demandez et vous recevrez. Malheureusement, ce commandement de Notre-Seigneur est trop oublié.

VERWOOD Sask.

Retraite. —Le Rev. Père Sorrel, M.S. prêchera une retraite paroissiale du 13 au 20 juin. Préparons-nous à ces saints exercices afin de nous rendre dignes des faveurs que Dieu nous réserve.

Semailles. —Les semailles ont été quelque peu retardées par les grands vents de la semaine dernière. La plupart des fermiers terminent leurs semailles cette semaine. Espérons qu'une récolte abondante sera le fruit de leur dur labeur.

Séance. —Nous aurons une séance dramatique et musicale au cours du mois de juillet. On y jouera des pièces françaises et anglaises. Le programme sera publié bientôt.

LIMERICK, Sask.

Syndics. —La mission de Limerick s'organise. L'élection de trois syndics a eu lieu.Les heureux élus sont: MM J.P. Hirsch, président; J. O'Donnel et L. Cunlin. Nos félicitations!

Partie de cartes. —Les "Dames de l'Autel" sous la direction de leur digne présidente, Mme Pierce, donnaient une partie de cartes à la salle Frawley, le 14 mai. On joua avec entrain. De beaux prix furent décernés aux gagnants.

Bazar—Les Dames, ces travailleuses infatigables—organisent un bazar pour l'automne, au bénéfice de leur future église. Avec l'union et l'entrain qui règnent, nul doute que leur dévouement sera couronné de succes.

MONTMARTRE, Sask.

Abrégeons: Comprenant la crise par laquelle passe notre dévoué *Patriote de l'Ouest*, nous abrégeons nos rapports sur Montmartre. Cette fois nous nous contenterons des nouvelles locales.

Divers: Il y eut le 26 dernier une assemblée publique de tous les contribuables du village afin de discuter l'installation d'un aqueduc. Le conseil a pris la chose en considération.

Notre équipe de "Base-Ball" est en ce moment à s'entraîner sérieusement. Il y aura dans la ligue des clubs de Candiac, Odessa, Kendal, Vibank, etc.

Améliorations: MM. Caron et Cie; P. Goulet et A. Hiffner sont à s'installer des réservoirs automatiques dernier genre, pour distribuer de l'essence aux touristes.

—MM. le Dr Lavoie et E. Lacourcière se sont loué un châlet d'été à Lebret et cela par l'entremise du dévoué Père Boyer, curé de cet endroit.

—M. A. Boyer vient d'accepter une position comme inspecteur de la Compagnie d'assurance la "Confédération". Nos sincères félicitations.

—Mme E. Lacourcière et son fils Marcel sont revenus le 20 de leur voyage à Montréal, après un repos de deux mois.

—Les cultivateurs sont tout joyeux de la pluie abondante qu'il y a eu deux jours durant. Remercions-en le Sacré-Cœur.

—M. l'abbé Bernard, accompagné de M. Jos. Proteau, a fait un heureux voyage à Ponteix, tandis que son compagnon se rendait à Aneroïd. Le retour se fit de Ponteix à Montmartre en auto.

—M. L. P. Côté, après avoir agrandi ses réserves à bois, est à construire une magnifique résidence tout près de l'église et du couvent. Honneur aux gens courageux.

Service anniversaire: Lundi dernier à 8 hrs avait lieu le service anniversaire de M. Antoine Boyer. Nous sympathisons avec la famille.

GRAVELBOURG, Sask.

Le mercredi, 19 mai, a eu lieu en l'église paroissiale de Gravelbourg, le mariage de M. Georges Hébert, avocat, de la société légale Gravel, Gravel & Hébert, avec Mlle Laurianne Gravel.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé L.P. Gravel, procureur du Collège, frère de la mariée, assisté de M. l'abbé Maillard, curé de la paroisse, et de M. l'abbé Albert Gravel, curé de Palmer.

Assistaient au chœur: MM. les abbés Baillargeon, Beaudette, Erny: les RR. PP.Sorrel, Morard, Cuvillier, Kim et M. l'abbé Laux, vicaire à Gravelbourg.

La mariée a été conduite à l'autel par son frère M. le Dr J.H.A. Gravel, d'Admiral, Sask. M. Charles Lemoine servait de témoin à M. Hébert. Deux jeunes enfants, Raineau Gravel et Liliane Gravel, neveu et nièce de la mariée, habillés en pages du style Louis XIV et portant des corbeilles de fleurs ont accompagné les mariés à l'autel et ont servi de garçon et de fille d'honneur. L'orgue était tenu par Mlle Valéda Lemoine. Ont exécuté des soli: Mme Rochon, M. Joseph Desalliers, ainsi que M. Emile Gravel, qui a rendu le "Cantique de Mariage" de M. l'abbé L.P. Gravel.

Après la cérémonie, une réception eut lieu chez M. Alphonse Gravel, avocat, frère de la mariée, à laquelle assistait l'élite de la société de Gravelbourg. De nombreux et riches cadeaux ont été envoyés aux nouveaux mariés qui sont partis en voyage de noces à Chicago. Nos meilleurs vœux accompagnent M. et Mme Hébert.

—M. l'abbé Duchaine, vicaire de Ponteix, est venu saluer M. le curé. La rencontre d'un confrère est toujours pour le prêtre de l'Ouest un événement très heureux dans l'isolement où il se trouve.

—Nos deux écoles situées près du village ont ouvert leurs portes.Mme Lawlor et Mlle Brophy sont les institutrices.

—Nous apprenons avec plaisir que Mme L. E. Dumesnil a enfin triomphé de la grave maladie qui a fait craindre pour ses jours. Grâce à Dieu et aux soins savants du Dr Marlette, de Neuville, cette mère a été conservée à son foyer et à l'affection des siens. Que les beaux jours hâtent maintenant sa convalescence et lui donnent une santé parfaite.

—Le 13 mai, a été baptisée Marie Jeanne Emélia, enfant de Odilon Perron et de Léa Lacroix. Parrain et marraine,M. et Mme Théodule Perron.

LAC PELLETIER, Sask.

—Nous avons maintenant les vêpres chaque dimanche à 7h. du soir et ces exercices se continueront ainsi jusqu'à l'automne. Ces réunions religieuses offrent, outre les avantages spirituels, l'occasion d'un agréable délassement. Qu'on y vienne donc en grand nombre.

STE-MARTHE DE ROCANVILLE, Sask.

Un accident qui aurait pu avoir de sérieuses conséquences est arrivé dimanche dernier à M. Joseph Gagnon. Il se rendait en visite à St-Lazare, accompagné de sa femme, de Fortunat Hébert et d'Irène Hébert, lorsque, après le passage du pont, l'automobile capota et ils furent précipités dans la rivière qui était débordée. Sans la capote de l'auto ils auraient tous été écrasés sous la voiture, et ils se noyaient tous les quatre avec le bébé qui déjà s'en allait au fil de l'eau quand on parvint à le rattraper. C'est trempés jusqu'aux os et couverts de boue qu'ils firent leur entrée (non pas triomphale) dans le village de St-Lazare.

—M. Amable Plante a fait l'achat d'un Ford, modèle 1919, pour faire le service de la poste. C'est une amélioration qui sera appréciée de tous.

—M. Pierre Gagnon, accompagné de son garçon Louis, est allé à l'hôpital pour se faire soigner.

—M. le curé est revenu de l'hôpital de St-Boniface, où il était allé suivre un traitement.

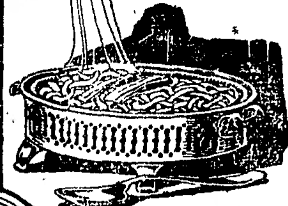
Pour portes moustiquaires, papier et "burlap", châssis de toutes sortes, planchers d'érable, etc., venez à la Cour à bois Côté. Malaxeur à béton à votre disposition. Généreux escompte pour comptant à la Cour à bois Côté, Montmartre

Aujourd'hui.

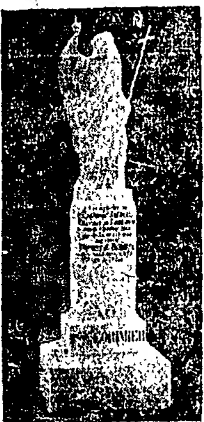
"Le respect humain, défaut bien français, a fait son temps, dit M. l'abbé Levé. Les coutumes religieuses qui vivent au Canada, vivent et n'ont pas cessé de vivre dans les provinces françaises. Le rire odieux de Voltaire a fait place au sérieux, la libre pensée qui passait naguère pour une supériorité est aujourd'hui une tare, une infirmité."

* * *

C'est une lâcheté de cacher ses opinions; c'est sans doute la pire de toutes.—*Lamoricière.*







La Culture Mixte

2o. LE PROFIT ASSURE

Notre climat est sujet à des changements subits et les saisons du printemps et de l'été ne sont pas exemptes de variations extrêmes de température.

C'est encore la culture mixte qui souffre le moins de ces inconvénients. Des agriculteurs prétendent que certaines sortes de graines d'herbes et de plantes supporteront plus de pluie en un temps et s'accommoderont en d'autres temps d'un peu plus de sècheresse que le blé. C'est ainsi qu'en cultivant tous les grains, qu'en récoltant du foin et du fourrage pour élever des animaux, qu'en développant sur sa ferme l'industrie laitière, un cultivateur obtiendra pour un temps déterminé, disons 5 ans, sur un terrain limité, soit une demi-section, un plus grand rendement de produits agricoles que par la culture exclusive du blé.

Le prix qu'il touchera pour l'ensemble de ses produits sera plus considérable que celui que réaliserait le producteur de blé pour le même temps, sur un terrain d'égale étendue. C'est ce qui fait dire à ceux qui la pratiquent que la culture mixte finit par être plus payante.

Les terres que nous offrons en vente, dans la région de St-Brieux, produisent tous les grains et s'adaptent bien à l'élevage des animaux.

Voici quelques exemples de terres à vendre:

TERRES A VENDRE

Voici quelques exemples de terres a vendre qui vous feront connaître les occasions d'achat dans la région de St. Brieux.

1. 160 ACRES à 4 milles du village, 40 acres en culture, 60 acres broussailles, reste en bois et terre à foin. Maison, écurie, et grainerie. Prix $3,200.00.
2. 160 ACRES à 1 mille du village, 75 acres en culture reste en broussailles et terre à foin. Bâtisses ordinaires. Prix $4,-000.00.
3. 320 ACRES à 5 milles du village, 100 acres en culture, 60 acres préparés pour cassage, 80 acres en bois et broussailles et reste en terre à foin et pâturages, assez bonnes bâtisses. Bonne eau. Prix $7,360.00.
4. 320 ACRES à 5 milles du village, 140 acres en culture, 120 acres en brousailles, reste en terre à foin. Bonne maison et autres bâtisses. Privilège d'un bail de 6 ans couvrant 250 acres et lac pour élevage. Excellente terre pour culture mixte. Prix $10,000.00.
5. 160 ACRES à 4 milles du village, 75 acres en culture. Prix $4,200.00.
6. 160 ACRES à 3 milles du village, 40 acres en culture. Bonne maison. Prix $3,500.
7. 320 ACRES à Kermaria, S.E. de St-Brieux. 220 acres en culture, 100 acres en broussailles et pâturages. Bâtisses, bonne eau. Prix $10,240.
8. 320 ACRES à Kermaria, partie en culture, pâturages et foin. Prix $5,600.00.

Aussi à vendre, plusieurs 320 et 640 acres de terre neuve, partie en prairie et partie en broussailles, situés à South Star et Sylvania, au sud de Star City et de Tisdale. Prix de $20 à $24 l'acre, payable de $3 à $4 l'acre, comptant, et la balance en 8 versements annuels."

Pour autres renseignements, s'adresser à

L. A. DELORME,
St-Brieux, Sask.

---o---

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que la Commission d'établissement des soldats du Canada se propose de vendre, au bureau de la Commission d'établissement des Soldats de Prince-Albert, à 2 h. p.m., mardi, le quinzième jour de juin 1920, les terres ci-dessous mentionnées, faisant autrefois partie des Réserves indiennes de Muskeg Lake, Big River et Mistawasis, aux colons-soldats éligibles, tels que définis par la Loi de l'Etablissement des Soldats, 1919, aux prix indiqués et sujet aux termes et conditions ci-après:

TERRES FAISANT AUTREFOIS PARTIE DE LA RESERVE INDIENNE DE MISTAWASIS

Ferme No.	Terre	Superficie	Prix..
1	Fr. S. O. ¼ 19-47-5 O. 3me	148.9	
	E. ½ S. E. ¼ 24-47-6 O. 3me	82	$3,645.85
2	Far. N. O. ¼ 19-47-é O. 3me		
	E ½ N. E. ¼ 24-47-6 O. 3me	231	3,531.50
3	S. O. ¼ 24-47-6 O. 3me		
	O ½ S. E. ¼ 24-47-6 O. 3me	247	3,498.00
4	N. O. ¼ 24		
	O ½ N. E. ¼ 24-47-6 O 3me	241	3,294.00
5	Fr S. O. ¼ 30-47-5 O. 3me		
	Fr. N. O. ¼ 30-47-5 O. 3me	296.7	4,153.90
6	Fr. S. O. ¼ 31-47-5 O 3me		
	Fr. N. O. ¼ 31-47-5 O. 3me	294.2	3.599.00
7	S. E. ¼ 3 -47-6		
	N. E. ¼ 36-47-6	320	4,720.00
8	S O. ¼ 36-47-6 O. 3me		
	N. O. ¼ 36-47-6 O. 3me	320	4,320.00
9	E. ½ 25-47-6	320	4,480.00
10	O. ½ 25-47-6 O. 3me	320	4,720.00
11	E. ½ 35-47-6 O. 3me	320	4,560.00
12	O. ½ 35-47-6 O. 3me	320	4,400.00
13	E. ½ 26-47-6 O. 3me	320	4.720.00
14	O. ½ 26-47-6 O. 3me	320	4,960.00
15	N. ½ 23-47-6 O. 3me	321	4,880.00
16	S. ½ 23-47-6 O. 3me	326	4,686.00
17	S. ½ 14-47-6 O. 3me	322	4.830.00
18	N. ½ 14-47-6 O. 3me	322	4,508.00
19	N. E. ¼ 11-47-6 O. 3me		
	Fr. N. ½ S. E. 11-47-6 O. 3me	231.9	3,826.35
20	N. O. ¼ 11-47-6 O. 3me		
	E. ½ N. E. 10-47-6 O. 3me	241.5	3,542.00
21	Fr. N. ½ S. O. ¼ 11		
	Fr. N ½ S. E. ¼ 10		
	Fr. N. ½ S. O. ¼ 10-47-6 O. 3me	221.2	3,132.25
22	N. O. ¼ 10		
	O. ½ N. E. ¼ 10-47-6 O. 3me	241.5	3.381.00
23	S. ½ 15-47-6 O. 3me	320	4,400.00
24	N. ½ 15-47-6 O. 3me	321	4.738.50
25	E. ½ 22-47-6 O. 3me	320	4,880.00
26	S. O. ¼ 22		
	S. ½ N. O. ¼ 22-47-6	240	4,360.00
27	E. ½ 27-47-6	320	4.960.00
28	O. ½ 27-47-6 O. 3me	320	4,520.00
29	E. ½ 34-47-6 O. 3me	321	4,173.00
30	O. ½ 34-47-6 O. 3me	320	3,520.00
31	S. ½ 33-47-6 O. 3me	307.3	2,618.40
32	N. ½ 33-47-6 O. 3me	308.3	2,626.40
33	E. ½ 28-47-6 O. 3me	320	4,400.00
34	O. ½ 28-47-6 O. 3me	320	3,520.00
35	N. E. ¼ 21		
	N. ½ N. O. ¼ 22-47-6 O. 3me	240	3.960.00
36	N. O. ¼ 21		
	N. E. ¼ 20-47-6 O. 3me	320	4,160.00
37	S. E. ¼ 21		
	N. ½ N. E. ¼ 16-47-6 O. 3me	241.5	4,387.25
38	S. O. ¼ 21		
	N. ½ N. O. ¼ 16-47-6 O. 3me	241.5	4,145.75
39	S. E. ¼ 16		
	S. ½ N. E. ¼ 16-47-6 O. 3me	241.5	4,065.25
40	S. O. ¼ 16		
	S. ½ N. O. ¼ 16-47-6 O. 3me	241.5	4,065.25
41	N. E. ¼ 9		
	Fr. N. ½ S. E. ¼ 9-47-6 O. 3me	231	4,042.00
42	N. O. ¼ 9		
	Fr. N. ½ S. O. ¼ 9-47-6 O. 3me	231.2	4,040.00
43	N. E. ¼ 8		
	Fr. N. ½ S. E. ¼ 8-47-6 O. 3me	231.2	2,673.60
44	N. O. ¼ 8		
	Fr. N. ½ S. O. ¼ 8-47-6 O. 3me	231.2	2,431.80
45	S. ½ 17-47-6 O. 3me	292.4	2,951.60
46	N. ½ 17-47-6 O. 3me	299.2	3,252.80
47	S. ½ 20-47-6 O. 3me	301.4	3,274.20
48	N. O. ¼ 20		
	S. O. ¼ 29-47-6 O. 3me	320	2,560.00
49	E. ½ 29-47-6 O. 3me	320	2,720.00
50	E. ½ 32-47-6 O. 3me	320	1,920.00
51	Fr. N. E. ¼ 7		
	Fr. N. ½ S. E. ¼ 7-47-6 O. 3me	217.9	1,891.60
52	Fr. E. ½ 18-47-6 O. 3me	258.8	2,329.20
53	Fr. E. ½ 19-47-6 O. 3me	297.4	2,379.20
54	Fr. E. ½ 30-47-6 O. 3me	285.5	2,284.00
55	N. O. ¼ 29		
	Fr. S. O. ¼ 32		
	Fr. N. O. ¼ 32		
	Fr. S. E. ¼ 31		
	Fr. N. E. ¼ 31-47-6 O. 3me	482.8	2,905.80

TERRES FAISANT AUTREFOIS PARTIE DE LA RESERVE INDIENNE DE MUSKEG LAKE

Ferme No.	Terre	Superficie	Prix..
56	Fr. S. E. ¼ 9-47-6 O. 3me		
	N. E. ¼ 4-47-6 O. 3me	252	$4,617.00
57	Fr. S. O. ¼ 9-47-6 O. 3me		
	N. O. ¼ 4-47-6 O. 3me	252	4,769.00
58	Fr. S. E. ¼ 8-47-6		
	N. E. ¼ 5-47-6 O. 3me	246.6	3,877.00
59	Fr. S. O. ¼ 8-47-6 O. 3me		
	N. O. ¼ 5-47-6 O. 3me	217.7	2,875.00
60	Fr. S. O. ¼ 5-47-6 O. 3me		
	S. E. ¼ 5-47-6 O. 3me	303	4,293.00
61	S. E. ¼ 4-47-6 O. 3me		
	E. ½ S. E. ¼ 4-47-6 O. 3me	246	4,349.00
62	Fr. N. E. ¼ 33-46-6 O. 3me		
	N. O. ¼ 33-46-6 O. 3me	251.9	3,371.00
63	O. ½ S. O. ¼ 4-47-6 O. 3me		
	N. E. ¼ 32-46-6 O. 3me	246	4,803.00
64	N. O. ¼ 32-46-6 O. 3me		
	Fr. N. E. ¼ 31-46-6 O. 3me	231.8	4,181.00
65	Fr. S. E. ¼ 33		
	S. O. ¼ 33-46-6 O. 3me	243.2	3,589.00
66	S. E. ¼ 32		
	Fr. N. E. ¼ 29-46-6 O. 3me	248.7	4.123.00
67	S. O. ¼ 32		
	Fr. S. E. ¼ 31-46-6 O. 3me	22..6	4,575.00
68	Fr. N. E. ¼ 30		
	N. O. ¼ 29-46-6 O. 3me	224.3	4,758.00
69	Fr. S. E. ¼ 30		
	Fr. S. O. ¼ 29		
	Fr. S. E. ¼ 29		
	Fr. N. ½ N. E. ¼ 20-46-6 O. 3me	234.8	3.946.00
70	Fr. N. O. ¼ 28		
	Fr. N. E. ¼ 28-46-6 O. 3me	221.8	2,430.00
71	Fr. S. O. ¼ 28		
	Fr. S. E. ¼ 28		
	Fr. N. O. ¼ 21		
	Fr. N. E. ¼ 21-46-6 O. 3me	270.2	2,228.00
72	Fr. S. ¼ 21-46-6 O. 3me	230	3,693.00
73	Fr. N. E. ¼ 19		
	N. O. ¼ 20		
	Fr. N. E. ¼ 20-46-6 O. 3me	255.1	4,336.00
74	Fr. S. E. ¼ 19		
	S. O. ¼ 20-46-6 O. 3me	225	4,339.00
75	Fr. N. E. ¼ 18		
	N. O. ¼ 17-46-6 O. 3me	225	4,339.00
76	N. E. ¼ 17		
	Fr. S. E. ¼ 20-46-6 O. 3me	249.7	4,296.00
77	N. O. ¼ 16		
	Fr. N. E. ¼ 16-46-6 O. 3me	239.4	4,772.00
78	Fr. S. E. ¼ 16		
	S. O. ¼ 16-46-6 O. 3me	236.5	3,840.00
79	Fr. N. E. ¼ 9		
	N. O. ¼ 9-46-6 O. 3me	236.5	4,565.00
80	S. E. ¼ 17		
	N. ½ N. E. ¼ 8-46-6 O. 3me	240	4,783.00
81	S. O. ¼ 17		
	Fr. S. E. ¼ 18-46-6 O. 3me	224.8	4,336.00
82	Fr. N. E. ¼ 7		
	N. O. ¼ 8-46-6 O. 3me	224.6	4,702.00
83	Fr. S. E. ¼ 7		
	S. O. ¼ 8-46-6 O. 3me	221.4	4,235.00
84	S. E. ¼ 8		
	S. ½ N. E. ¼ 8-46-6 O. 3me	240	4,089.00
83	S. O. ¼ 9		
	Fr. S. E. ¼ 9-46-6 O. 3me	236.6	4,791.00
86	N. O. ¼ 4		
	Fr. N. E. ¼ 4		
	Fr. S. E. ¼ 4-46-6 O. 3me	268.1	3,936.00
87	Fr. S. O. ¼ 4		
	Fr. S. E. ¼ 4		
	N. E. ¼ 5-46-6 O. 3me	296.5	3,430.00
88	N. O. ¼ 5		
	Fr. S. O. ¼ 5		
	Fr. N. E. ¼ 6		
	Fr. S. E. ¼ 6-46-6 O. 3em	317.2	3,855.00

TERRES FAISANT AUTREFOIS PARTIE DE LA RESERVE INDIENNE DE BIG RIVER

Ferme No.		Sec. Tp. Rge. Mer.	Acres	Acres par ferme	Prix à l'acre	Prix total par ferme
1.	Leg. Sub-div.	3, 4, et fractions de 2, 5, 6 et 7 S.O. 7-52-7 O. 3	31.3			
	" " "	11, 12, 13, 14 et fractions de 9, 10, 15 de N.O. 6-52-7 O. 3	49.6			
	" " "	S. ½ de N. O. 6 et fraction de N. E. 6-52-7 O. 3.	83.4			
	" " "	13, 14, 15, 16 et fractions de 9, 10, 11, 12 et 5 au S.O. 6-52-7 O. 3	62.8	230.1	$16.00	$3,681.60
2.	Leg. Sud-div.	1, 2, 3, et fractions de 6, 7, 8 au S.E. 12-52-8 O 3	47.6			
	" " "	1, 2, 3, 6,, 7, 8, 9, 10, 11 14, 15, 16 et N. E. 1-52-8 O. 3	120			
	" " "	16, 15, 14, 11, 10, 9 et fractions 6, 7, 8 du S. E. 1-52-8 O. 3	74.6	242.2	17.00	4,117.40
3.	Leg. Sub-div.	1, 2 et fractions de 7 et 8 S. O. 12-52-8 O. 3	31.7			
	" " "	4 et fraction de 5 S. E. 12-52-8 O. 3	15.8			
	" " "	15, 16, 10, 9, 8, 2, 1 N. O. 1-52-8 O. 3	82			
	" " "	13, 12, 5, 4, N. E. 1-52 8 O. 3	40.1			
	" " "	15, 16, 10, 9 et fraction de 7, 8 au S.O. 1-52-8 O. 3.	48.5			
	" " "	13, 12 et fraction de de 5 au S.E. 1-52-8 O. 3	24.2	242.3	19.00	4,603.70
4.	Leg. Sub-div.	3, 4, et fraction de 5, 6 au S. O. 12-52-8 O. 3	33.2			
	" " "	1 fractions de 2, 7, 8 au S. E. 11-52-8 O. 3	17.5			
	" " "	13, 14, 12, 11, 5, 6, 4, 3 au N. O. 1-52-8 O. 3	83			
	" " "	1, 8, 9, 16 et fractions de 2, 7, 10, 15 au N. E. 2-52-8 O. 3	44.5			
	" " "	13, 14, 12, 11 et fraction de 5, 6 au S. O. 1-52-8 O. 3	51			
	" " "	16, 9 et fractions de 15, 10, 7, 8 au S. E. 2-52-8 O. 3	26.8	255	19.00	4,845.00
		Total	969.6			$17,247.70

Les terres seront vendues par fermes, comme indiqué ci-dessus, mais la Commission se réserve le droit de faire des changements, si nécessaire, dans les lots formant ces fermes.

Les demandes ne seront reçues que des colons qualifiés porteurs de certificats de qualification des classes A, B, ou C. de la Commission, et les ventes seront sujettes aux limitations prévues par la Section 28 de la Loi d'Etablissement des soldats, à savoir: Aucun colon ne sera jugé éligible à l'achat qui

(a) a obtenu un octroi de soldat en vertu de la législation de l'Etablissement des Soldats; ou

(b) a obtenu de la Commission des avances d'argent pour le dégrèvement de terres lui appartenant; ou

(c) possède ou a des intérêts dans une étendue de terre telle que, dans l'opinion de la Commission, elle constitue une ferme moyenne pour le district dans lequel elle est située où vaut cinq mille dollars ($5,000.00.)

Une terre possédée par le mari ou la femme de l'aspirant est considérée comme sa propriété. Les colons ayant déjà une terre n'auront pas la permission d'acheter une superficie de terre au-dessus de celle qui porterait leur propriété totale à trois cent vingt acres.

Les conditions de paiement seront: 10 pour cent du prix d'achat comptant, payable au moment de la vente, et la balance payable en vingt-cinq paiements annuels égaux, avec intérêt à 5 pour cent. sur le mode d'amortissement, avec privilège entier de rachat.

Toutes les ventes seront sujettes aux conditions d'amélioration et d'occupation qui seront jugées nécessaires par la Commission afin d'assurer l'usage de la terre pour le but pour lequel elle est vendue.

Tous les aspirants acheteurs sont requis de donner avis par écrit de leur intention d'acheter au Surintendant de District de la Commission d'Etablissement des Soldats à Prince-Albert, pas plus tard qu'à 2 h. p.m., mardi, le 15ème jour de juin 1920. L'avis devrait indiquer le lopin précis désiré. Afin d'éviter des désappointements, on considère comme essentielle l'inspection personnelle de la terre désirée.

Chaque colon en perspective sera requis de comparaître en personne à deux heures p.m., mardi, le 15ème jour de juin, 1920, au bureau de la Commission d'Etablissement des Soldats, Prince-Albert, où les demandes seront considérées. Si l'aspirant, toutefois, est incapable de comparaître en personne, il peut se faire représenter par un procurateur, qui doit être dûment autorisé à agir comme son représentant: le procurateur doit être un ancien soldat. Il ne pourra agir comme procurateur pour plus d'un aspirant et ne devra pas être candidat lui-même pour l'achat d'une terre à son nom.

Chaque aspirant sera requis d'avoir en sa possession son certificat de qualification, et, dans le cas d'acceptation de la demande, il doit être en mesure de payer le dix pour cent requis du prix d'achat de la terre qu'il achète. Ce paiement peut être fait comptant ou par un chèque accepté sur toute banque enregistrée du Canada, payable au pair au Surintendant de District de la Commission d'Etablissement des Soldats, Prince-Albert.

S'il y a plus de candidats que de terres, la priorité peut être déterminée, à la discrétion de la Commission, en tirant au sort.

Date à Ottawa, le 20e jour de mai, 1920.

COMMISSION D'ETABLISSEMENT DES SOLDATS.

Des terres pour les soldats dans des centres franco-canadiens

La mise en vente des terres des réserves indiennes de Mistawasis, Muskeg Lake et Big River offre une chance exceptionnelle à nos compatriotes anciens soldats désireux de s'établir à proximité de centres franco-canadiens organisés. Les deux premières réserves sont en effet situées dans les districts de Leask et de Marcelin; elles comprennent plus de 15,000 acres de bonne terre appropriée à la culture mixte; cette superficie a été divisée en lots formant chacun une bonne ferme moyenne.

La vente de ces terres aura lieu au bureau de la Commission d'Etablissement des Soldats, le 15 juin. Les acheteurs doivent être d'anciens soldats porteurs de certificats A. B. ou C.

o

Chemins de fer pour le Nord

Le C. N. R. fera cette année les travaux de terrassement de la ligne de Paddockwood sur une longueur de 20 milles. Des soumissions ont été demandées à cet effet et le travail doit être terminé le 15 novembre. La ligne de Paddockwood partira du nord du pont de la rivière pour se rendre White Star; puis, inclinant au nord-est, elle touchera Henribourg pour se diriger ensuite vers Paddockwood. On ne croit pas que les rails soient posés cette année, mais ils pourront l'être de bonne heure le printemps prochain.

Le C. N. R. entreprend également les travaux de terrassement sur la ligne de Turtleford. Dans les deux cas, la nature du terrain traversé rendra la construction facile.

o

Le Maire McLeod partira prochainement pour l'Est du Canada, où il passera la plus grande partie de l'été.

M. Alphonse Fortin, gérant du *Patriote de l'Ouest*, et Mme Fortin sont partis samedi pour Toronto, où ils assisteront à la convention de l'association des journaux hebdomadaires. De là ils iront visiter leur famille dans la province de Québec et seront de retour à Prince-Albert vers la fin de juin.

Nous apprenons avec peine la mort d'une religieuse qui a longtemps demeuré à l'Académie de Sion, Sr Louise, décédée lundi à Saskatoon. Depuis de longues années elle était constamment souffrante et gardait cependant toujours le même sourire de bonté et de sainte résignation.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme D. Lacerte, décédée lundi soir, à l'âge de 73 ans. M. et Mme Lacerte sont des pionniers de la région, étant venus à Prince-Albert il y a 28 ans. La défunte laisse, outre son mari, deux filles: Mme A. Goldhawke et Mme H. Lacroix. La sépulture a eu lieu ce matin à la cathédrale. Nos condoléances à la famille.

o

Le gouvernement français proteste

Le gouvernement français proteste contre les accusations qui ont été portées contre les troupes coloniales françaises qui ont pris part à la récente occupation de certaines villes des bords du Rhin.

Le gouvernement déclare que sur les 50,000 soldats qui formaient l'armée d'occupation, 23,140 seulement étaient des coloniaux et sur ce nombre 7,490 étaient des nègres; le reste était des Algériens et des Marocains. Cette déclaration ajoute que les relations ont été excellentes entre les habitants des régions occupées et les troupes d'occupation.

o

La franc-maçonnerie et la juiverie travaillent contre la France

Un député, il y a quelques mois, me rapportait un mot de Clemenceau qui ne paraîtra pas manquer d'horizon.

C'était pendant les laborieuses, et parfois, paraît-il, orageuses discussions de la Conférence de la paix. Le député était allé voir notre Premier, et se plaignait amèrement du peu d'avantages que semblait obtenir la France.

—Oh! lui lançait alors Clemenceau, très agacé, "nous ne pouvons plus compter redevenir jamais une puissance de premier ordre!

Ce n'était qu'une boutade, mais où l'on en devinait long sur la résolution bien arrêtée de contrarier notre renaissance, auquel se heurtait depuis des semaines notre représentant à la Conférence, chez certaines puissances d'autant plus décidées à ne pas permettre à la France de redevenir, sous une forme ou sous une autre, la France de l'Histoire, que la Victoire lui en donnait le droit, devait lui en donner l'idée, et pouvait lui en avoir donné le moyen.

Quelles sont donc ces puissances qui voudraient bien de la France pour leur gendarme, mais n'entendent à aucun prix la voir redevenir la véritable France? On les connaît, et elles s'appellent tantôt la Finance Juive, tantôt la Franc-Maçonnerie, ou peut-être même encore autrement, mais se confondent toutes plus ou moins secrètement avec l'Allemagne. Sauver avant tout l'Allemagne et, pour cela, disloquer ou même anéantir la France: tel est un certain Grand-Oeuvre à la réalisation duquel toute une diplomatie de loge, de bourse et de ghetto ne s'est jamais aussi désespérément employée que depuis nos victoires. On a vu, par les articles libérateurs de Paul Olagnier, quel scandale était la loi du 3 avril 1918, complétée par le non moins scandaleux décret instituant la Commission des Changes, l'une et l'autre livrant toute l'Industrie et tout le Commerce français au bon plaisir de la Haute-Banque, c'est-à-dire de la Finance Juive, c'est-à-dire à l'Allemagne elle-même! Les Allemands à cette date du 3 avril 1918, allaient être militairement à notre merci. Immédiatement, et sans perdre une minute, un ministre même de Clemenceau, et comme par hasard un Juif, nous mettait d'avance économiquement à celle des Allemands!

Maurice TALMEYR.

o

L'école sans Dieu

Les effets de l'école sans Dieu ont été résumés en ces termes par l'éducateur averti qu'était Mgr Baunard:

"Essayez, dit-il, décrochez les crucifix, faites descendre de son piédestal la statue de la Vierge immaculée, fermez le Tabernacle, et de nos maisons d'école, faites sortir Jésus-Christ. Il sortira, ce divin proscrit; mais il ne sortira pas seul, et, derrière lui s'en iront la pudeur, le respect, la piété filiale et le patriotisme.

"Et savez-vous ce qui restera?

"Il restera l'impureté d'abord et, avec l'impureté, une immoralité dont le flot immonde montera toujours parce qu'il n'y aura pas de digue. L'expérience s'en fait chaque jour. C'est la barbarie qui arrive."

PETITES ANNONCES

A VENDRE—Bon quart de section de terre, à 6 milles ½ de Debden, centre franco-canadien. Riche terre noire, eau de lac et eau de puits, grande superficie de terre à foin. Quelques petites bâtisses. Emplacement idéal pour ferme laitière. Prix $2,000. Comptant ou à termes. Aussi à vendre un harnais pour bœuf. W. SALTER, 406, 13e rue est, Prince-Albert. 11-13p.

Automobile de louage.—Char Dodge. Service à tout heure du jour et de la nuit. **Tél. 2092.** Jérémie Beauchamp. Chambre 56 Hotel des Marchands.

POUX.—Mères de familles, ne laissez pas vos enfants avec des poux dans la tête. Saba détruira poux et lentes par une seule application. Franco, 25c., Saba Co., B. P. 1602, Montréal. Pas de timbres poste.

ON DEMANDE un cordonnier. Bon salaire. S'adresser à David Fillion, Secrétaire de la Chambre de Commerce, Viscount, Sask. 10-13

Remerciements à la Sainte Vierge pour faveur obtenues avec promesses de publier dans le *Patriote*. 13p.

SECRETAIRE DE MUNICIPALITE—La municipalité rurale de Saint-Louis demande un secrétaire-trésorier pour entrer en fonctions le 1er août prochain. L'aspirant devra fournir de bonnes références, spécifier le montant du salaire désiré et ses aptitudes pour l'emploi. Sa demande devra être envoyée soit à M. W. A. Boucher, à Hoey, soit à M. Louis Schmidt, à Saint-Louis, avant le 26 juin. 13-14

Pour portes moustiquaires, papier et "burlap", châssis de toutes sortes, planchers d'érable, etc., venez à la Cour à bois Côté. Malaxeur à béton à votre disposition. Généreux escompte pour comptant à la Cour à bois Côté, Montmartre

Terre à vendre

Une demi-section à deux milles de l'église dans un centre français, à vingt milles seulement de Prince-Albert, à trois milles de la crèmerie d'Henribourg, et à deux milles de la fromagerie d'Albertville. 160 acres en foin. Bonnes bâtisses et eau de première classe en abondance. Avec ou sans roulant. Ecrire à J. E. PAINCHAUD, Albertville, Sask.